

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 8 décembre 2016, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Léo Lelièvre, maire
	Mme	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Réjean Desbois, conseiller
		Réal Roussy, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Sont absents :	Mme	Murielle Couture, conseillère
	M.	Roland Vallée, conseiller

Est également présent :  
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire.

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération le sujet suivant.

2016-12-203

### **DÉNEIGEMENT ROUTE RAMEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la route Rameau n'est pas entretenue l'hiver et que vendredi le 2 décembre 2016 monsieur Jocelyn Bérubé a déneigé la route Rameau sans autorisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette intervention, monsieur le maire a demandé d'installer une pancarte route barrée afin d'informer la population que ce n'est pas la Municipalité qui a autorisé le déneigement de la route ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal entérine la décision du maire de faire installer une pancarte route barrée.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2016-12-204

### **CLÔTURE DE LA SESSION**

La clôture de la session est proposée par Réal Roussy à 19 : 12 heures.

\_\_\_\_\_  
Léo Lelièvre, maire

\_\_\_\_\_  
Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier